

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au règlement (CE) No. 1972/2008

Version 14441

Date d'impression 27.10.2014

## SECTION 1 : Identification de la substance/mélange et de la société/entreprise

### 1.1-Identificateurs de produit

Nom du produit : Kit Pyruvate

Code produit : 060

### 1.2-Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage prévu : Utilisations professionnelles, Substances chimiques de laboratoires, fabrication de substances

Utilisations déconseillées : Donnée non disponible

### 1.3-Renseignements concernant le fournisseur de données de sécurité

Société : BIOSENTEC

Adresse : 65 Allées Campferran  
31320 Auzeville-Tolosane  
France

Web: [www.biosentec.fr](http://www.biosentec.fr)

Telephone: +33 (0) 5 61 14 93 33

Fax: +33 (0) 5 61 14 93 34

Email:

### 1.4-Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : I.N.R.S. : +33 (0) 1 45 42 59 59

## SECTION 2 : Identification des dangers

### 2-1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008 :**

- Irritation cutanée (Catégorie 2), H315
- Lésions oculaire graves (catégorie 1), H318

Pour le texte complet des phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 2-2. Contenu d'étiquette

### Etiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008



Pictogrammes

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger :

- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence :

- P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer à l'eau/se doucher.
- P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

## 2.3- Autres dangers

Aucun(e)

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

### 3.2- Mélanges

Nom du composant	No. CAS	No. CE	Classification	Concentration (w/w)
Phosphate de tripotassium monohydrate	27176-10-9	231-907-1	Skin Irrit. 2 ; Eye Dam. 1 ; H315, H318	10-30%

## SECTION 4 : Premiers secours

### 4.1- Description des premiers secours

**Conseils généraux :** Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité à un médecin.

**En cas d'inhalation :** Transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

**En cas de contact avec les yeux :** Rincer avec précaution à l'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

**En cas de contact avec la peau :** Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

**En cas d'ingestion :** Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Rincer la bouche, ne PAS faire vomir. Consulter un médecin.

### 4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11.

### 4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## **SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1- Moyens d'extinction**

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

### **5.2- Dangers particuliers résultant de la substance/mélange**

Donnée non disponible

### **5.3- Conseils aux pompiers**

Porter un appareil de protection autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

### **5.4- Informations supplémentaires**

Donnée non disponible

## **SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuelle. Eviter la formation de poussière. Eviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs. Eviter l'inhalation de poussière.

### **6.2- Précautions pour la protection de l'environnement**

Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

### **6.3- Méthodes et matériel de confinement/nettoyage**

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

### **6.4- Référence à d'autres sections**

Pour l'élimination, voir section 13.

## **SECTION 7 : Manipulation et stockage**

### **7.1- Précautions à prendre pour manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter la formation de poussières et d'aérosols. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

### **7.2- Conditions d'un stockage mûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Température de stockage : 4-8°C

### **7.3- Utilisations finale(s) particulières**

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue.

## **SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **8.1- Paramètres de contrôles**

Donnée non disponible

### **8.2- Contrôles de l'exposition**

Contrôles techniques appropriés

A manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### Equipement de protection individuelle

- **Protection des yeux/du visage** : Protection faciale et lunettes de sécurité. Ecran de protection (20 cm minimum). Utiliser un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) or EN 166 (EU).
- **Protection de la peau** : Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (i.e. sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et sécher les mains.  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.  
En cas d'utilisation d'un mélange, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN374, contacter le fournisseur des gants homologués CE. Cette recommandation est purement consultative et doit être évaluée par un responsable hygiène et sécurité, familiarisé avec la situation spécifique de l'utilisation prévue par nos clients.
- **Protection du corps** : Combinaison complète de protection contre les produits chimiques. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.
- **Protection respiratoire** : En cas de nuisances d'exposition, utilisez un respirateur avec filtre à particules de type P95 (US) ou de type P1 (EU EN 143). Pour un niveau de protection plus élevé, utilisez des cartouches respiratoires de type OV/AG/P99 (US) ou de type ABEK-P2 (EU EN 143). Utilisez du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).
- **Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1- Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat : liquide

Couleur : transparent

Odeur : donnée non disponible

pH : donnée non disponible

Point de congélation : 0°C

Point d'ébullition initial : 100°C

Hydrosolubilité : oui

### 9.2- Autres informations concernant la sécurité

Donnée non disponible

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10-1. Réactivité

Donnée non disponible

### 10-2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### **10.3- Possibilité de réactions dangereuses**

Donnée non disponible

### **10.4- Conditions à éviter**

Donnée non disponible

### **10.5- Matières incompatibles**

Oxydants forts.

### **10.6- Produits de décomposition dangereux**

Autres produits de décomposition – donnée non disponible.

En cas d'incendie, voir section 5.

## **SECTION 11 : Informations toxicologiques**

### **11.1- Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

Donnée non disponible

#### **Corrosion cutanée/Irritation cutanée**

Donnée non disponible

#### **Lésions oculaires graves/Irritation oculaire**

Donnée non disponible

#### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Donnée non disponible

#### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Donnée non disponible

#### **Cancérogénicité**

IARC : Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0.1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

#### **Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

Donnée non disponible

#### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Donnée non disponible

#### **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

#### **Information supplémentaire**

Donnée non disponible

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1- Toxicité

Donnée non disponible

### 12.2- Persistance et biodégradabilité

Donnée non disponible

### 12.3- Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

### 12.4- Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5- Résultats des évaluations PBT/vPvB

Donnée non disponible

### 12.6- Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1- Méthodes de traitement des déchets

- **Produit** : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
- **Emballages contaminés** : Eliminer comme produit non utilisé.
- **Elimination du conditionnement** : Suivre la réglementation d'élimination des déchets en vigueur de l'établissement.

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

Le produit n'est pas classé comme produit dangereux pour le transport.

## SECTION 15 : Informations réglementaires

Cette fiche de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) No 1972/2008.

### 15.1- Réglementation/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Donnée non disponible

### 15.2- Evaluation de la sécurité chimique

Pour ce mélange, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## SECTION 16 : Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

Eye Dam. : Lésions oculaires graves.

Skin Irrit. : Irritation cutanée.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

**Autres informations**

Les informations fournies dans cette fiche de sécurité sont uniquement conçues à titre d'indication pour utiliser, stocker et manipuler le produit en toute sécurité. Dans la mesure de nos connaissances et perception, ces informations sont présentées comme étant correctes à la date de publication ; cependant, aucune garantie n'est émise quant à leur exactitude. Ces informations ne concernent que les produits spécifiques désignées et ne peuvent être perçues comme valables en cas d'utilisation de tels produits avec d'autres produits ou dans le cadre d'autres procédures.